

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE POUR L'ANNEE 2020
De l'hypermarché AUCHAN, ses commerces et sa galerie marchande

Le Maire d'ESCAUDŒUVRES (NORD),

- Vu la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
- Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail modifié portant sur la dérogation municipale du repos dominical des salariés, le nombre de ces dimanches ne pouvant excéder douze par an,
- Vu la demande présentée le 1^{er} octobre 2019 par Monsieur Vincent GILLIOT, Directeur d'Auchan, en vue d'obtenir une dérogation au repos dominical pour l'année 2020,
- Vu l'avis favorable du 23 septembre 2019 rendu par le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Cambrai sur la dérogation au principe du repos hebdomadaire à hauteur de 11 dimanches,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2019 émettant un avis favorable sur les ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2020,
- Considérant que les organisations d'employeurs et de travailleurs ont été régulièrement consultées et que le principe du volontariat du personnel sera respecté.

ARRETE

Article 1 : L'hypermarché AUCHAN, ses commerces et sa galerie marchande sont autorisés à rester ouverts de 8 heures 30 à 20 heures les dimanches :

Dimanche 5 janvier 2020	Dimanche 29 novembre 2020
Dimanche 12 janvier 2020	Dimanche 6 décembre 2020
Dimanche 3 mai 2020	Dimanche 13 décembre 2020
Dimanche 28 juin 2020	Dimanche 20 décembre 2020
Dimanche 5 juillet 2020	Dimanche 27 décembre 2020
Dimanche 6 septembre 2020	

Article 2 : Le personnel de l'établissement sera rémunéré selon les règles du paiement en vigueur, de plus un repos compensateur lui sera accordé conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI (NORD),

Ampliation sera faite à :

- Monsieur l'Inspecteur du Travail,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police,
- et notifiée à Monsieur le Directeur de l'hypermarché AUCHAN.

Fait à ESCAUDŒUVRES, le
Le Maire

16 DEC. 2019

Patrice EGO



Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le 16/12/2019
et à la publication en date du 16/12/2019